

RÈGLEMENT GRAPHIQUE

4.2.9.2

PLAN DES IMPLANTATION DES CONSTRUCTION PAR
RAPPORT AUX LIMITES SÉPARATIVES

CLICHY-SOUS-BOIS

Version pour approbation en Conseil de Territoire du 17 décembre
2024



- CSB1
 - CSB2
 - CSB2a
 - CSB2b
 - CSB3
 - CSB4
 - CSB5
- Les règles relatives aux zones de projet, aux zones urbaines vertes, aux zones naturelles et aux zones agricoles figurent au sein du règlement écrit

0 150 300 m

Source : Grand Paris Grand Est, décembre 2024

Fond de plan : BD TOPO (IGN, octobre 2018), Cadastre (DGFIP, 2024)

Date de réalisation : 02.12.2024



11, boulevard du Mont d'Est
Immeuble "Jupiter"
93360 Noisy-le-Grand

Tél : 01 41 70 39 10
grandparisgrandest.fr

